

ARRÊTS DE TRAVAIL

La CFE-CGC stigmatise les mauvais contrôles

La CFE-CGC estime que « resser- rer encore les contrôles » sur les salariés pour réduire le nombre d'arrêts maladie, comme l'envisage le gouvernement, constitue une « fausse économie », le syndicat se prononçant pour une intensification de la prévention et du contrôle des conditions de travail. Dans un communiqué, l'organisation « s'étonne de la volonté (affichée par les pouvoirs publics), quand on sait que les études des praticiens-conseils amènent au résultat de 5 à 6 % d'arrêts discutables ».

En particulier, la CFE-CGC repousse l'idée de « confier aux employeurs la gestion des arrêts de travail courts ». « Le risque, analyse-t-elle, est d'augmenter la pression dans la Cocotte-Minute que sont trop souvent les entreprises et que cela se traduise par plus de stress et de violence encore ».

La Sécurité sociale doit expérimenter à partir de la fin mars la suspension des indemnités journalières de salariés en arrêt maladie lorsqu'un médecin mandaté par l'employeur juge cet arrêt injustifié. Pour le secrétaire national CFE-CGC Bernard Salengro, il s'agit d'une « fausse économie » : « Ce ne sont pas, dit-il, les arrêts de travail qui coûtent cher à l'assurance-maladie. S'il y a un effort à faire, il n'est pas là. »

# Prise en charge de la dépendance Forte croissance du groupe Korian en Europe

LE GROUPE KORIAN, spécialisé dans la prise en charge globale de la dépendance temporaire et permanente, a présenté ses résultats annuels consolidés en forte progression en 2007. Le groupe, présidé par Rose-Marie Van Lerberghe (ancienne directrice de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris - AP-HP), affiche en effet des clignotants au vert après son changement de nom et son introduction en bourse en novembre 2006. Korian a réalisé un chiffre d'affaires de 608 millions d'euros en 2007 (+ 17 %) et s'enorgueillit de « bonnes perspectives de croissance, de l'ordre de 30 % en 2008, et de rentabilité » (EBITDAR ou taux de marge en hausse de + 18,6 % l'an passé).

« 2007 a été l'année de l'europanisation de Korian », a rappelé Rose-Marie Van Lerberghe lors d'une conférence de presse. Le groupe est passé de 13 712 à 18 341 lits exploités entre 2006 et 2007, après la cession de ses établissements belges (- 908 lits) et surtout la création ou l'acquisition de 5 537 lits en France, en Italie et en Allemagne. Placé au troisième rang sur le marché européen de la prise en charge de la dépendance, Korian est néan-

moins devenu, grâce à son implantation dans plusieurs pays, « le premier groupe strictement européen », a fait valoir la présidente de son directoire. A l'horizon 2011, le groupe vise un CA d'un milliard d'euros hors nouvelles acquisitions.

En France, Korian procède actuellement à la cession de quatre EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), situés en Normandie, dans le Centre et près de Gap, et de deux cliniques SSR (soins de suite et de réadaptation) basées à Chartres et au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire). Pour ces EHPAD et cliniques SSR, qui représentent au total 311 lits et 202 salariés, il y aura des repreneurs, mais « pas de fermetures ni de licenciements », a assuré Rose-Marie Van Lerberghe. « Ils ne correspondent plus à notre stratégie, parce qu'ils sont soit trop isolés, soit trop petits, sans possibilité d'extension ou trop loin des normes standard de qualité », a-t-elle expliqué.

La stratégie de Korian consiste à optimiser la rentabilité de ses établissements, et notamment de leur taux d'occupation (journées facturées/journées facturables



Rose-Marie Van Lerberghe, présidente du groupe Korian

S. TOUBON/LE QUOTIDIEN

dans l'année), qui atteint aujourd'hui 96,3 % dans le pôle des EHPAD. Là où il est présent, Korian veut « apparaître avec la force d'un groupe » pour en « tirer le bénéfice » et « utiliser la complémentarité » de ses deux pôles médico-social et sanitaire, pilotés à partir du 1<sup>er</sup> avril par un seul et même directeur opérationnel, François Mercereau (ancien directeur de la Sécurité sociale au ministère de 1983 à 1987 et ex-membre de l'IGAS). La stratégie

de leadership du groupe Korian le conduit à « raisonner en grappe d'établissements » sur le plan régional, afin d'être en mesure de réaliser des économies d'échelle et d'innover. C'est aussi un moyen d'« anticiper la réforme des agences régionales de santé » (ARS), a ajouté la présidente de Korian, puisqu'un groupe d'établissements pèse bien sûr davantage dans une région donnée. En France, le groupe est surtout implanté en région parisienne, autour de Lyon, en région PACA, à Bordeaux, Toulouse, La Rochelle, Tours, Caen et Rouen.

Rose-Marie Van Lerberghe a toutefois un regret : celui de ne pas pouvoir développer des prestations de services pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, « souhait majoritaire de la population ». Le besoin d'aide aux aidants « existe, mais, en France, on considère (l'organisation du maintien à domicile) relève des pouvoirs publics », et non du secteur privé comme aux Etats-Unis, déplore-t-elle. A défaut, le groupe Korian va développer l'accueil temporaire dans ses établissements.

> AGNÈS BOURGUIGNON

Douleurs neuropathiques périphériques et centrales\* chez l'adulte.



## Quand la liberté coule de source

\*Indication Douleurs Neuropathiques Centrales non-remboursable à la date du 20/12/2006

**DÉNOMINATION :** LYRICA® 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 300 mg gélules. **COMPOSITION :** Chaque gélule contient 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 300 mg de prégabaline. Les gélules de Lyrica contiennent également du lactose monohydraté. **DONNÉES CLINIQUES :** Indications thérapeutiques : Douleurs neuropathiques : Lyrica est indiqué dans le traitement des douleurs neuropathiques périphériques et centrales chez l'adulte. Epilepsie : Lyrica est indiqué chez l'adulte en association dans le traitement des crises épileptiques partielles avec ou sans généralisation secondaire. Trouble Anxieux Généralisé : Lyrica est indiqué dans le traitement du Trouble Anxieux Généralisé (TAG) chez l'adulte. **Posologie et mode d'administration :** La posologie varie de 150 à 600 mg par jour, en deux ou en trois prises. Lyrica peut être pris au moment ou en dehors des repas. TAG : la nécessité de poursuivre le traitement doit être réévaluée régulièrement. Le traitement par prégabaline peut être instauré à la dose de 150 mg par jour. En fonction de la réponse et de la tolérance du patient, la posologie peut être augmentée à 300 mg par jour après un intervalle de 3 à 7 jours (douleurs neuropathiques) / d'une semaine (épilepsie / TAG). TAG : après un délai supplémentaire d'une semaine supplémentaire, la posologie peut être augmentée à 450 mg par jour. La dose maximale de 600 mg par jour peut être atteinte après un délai supplémentaire d'une semaine. **Interruption du traitement par la prégabaline :** Interrompre progressivement le traitement sur une période minimale d'1 semaine. **Insuffisants rénaux :** Une réduction de la posologie devra être établie individuellement en tenant compte de la clairance de la créatinine. **Insuffisants hépatiques :** Aucun ajustement de la posologie n'est nécessaire. **Enfants et adolescents (de 12 à 17 ans) :** L'utilisation chez les enfants n'est pas recommandée. **Utilisation chez le sujet âgé (de plus de 65 ans) :** En raison d'une diminution de la fonction rénale, une réduction de la posologie peut être nécessaire. **Contre-indications :** Hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients. **Mises en garde spéciales et précautions particulières d'emploi :** Conformément aux pratiques cliniques actuelles, une adaptation du traitement hypoglycémiant peut être nécessaire chez certains patients diabétiques ayant présenté une augmentation de poids sous prégabaline. Le traitement par prégabaline a été associé à des étourdissements et de la somnolence, qui pourraient augmenter la survenue de blessures accidentelles (chutes) dans la population âgée. Après la mise sur le marché, les notifications suivantes ont été rapportées : perte de connaissance, confusion et altération de la fonction mentale. Il doit donc être conseillé aux patients d'être prudents jusqu'à ce qu'ils soient habitués aux effets potentiels du médicament. Des cas d'insuffisance rénale ont été rapportés et une interruption du traitement a montré une réversibilité de cet effet indésirable. Il n'existe pas de données suffisantes permettant la suppression des médicaments antiépileptiques concomitants dans le but d'instaurer une monothérapie, lorsque le contrôle des crises est atteint avec la prégabaline en association. Après interruption d'un traitement à court ou long terme par la prégabaline, des symptômes de sevrage ont été observés chez certains patients. Les événements suivants ont été rapportés : insomnie, céphalée, nausées, diarrhée, syndrome grippal, nervosité, dépression, douleurs, sudation et étourdissements. Le patient doit en être informé en début de traitement. Concernant l'interruption du traitement prolongé par la prégabaline, il n'y a pas de données sur l'incidence et la sévérité des symptômes de sevrage suivant la durée de l'utilisation et la dose de prégabaline. Des notifications d'insuffisance cardiaque congestive ont été rapportées après commercialisation chez certains patients traités par la prégabaline. Dans des essais à court terme menés chez des patients sans maladie cardiaque ou vasculaire périphérique cliniquement significatives, aucune association apparente entre l'œdème périphérique et les complications cardio-vasculaires comme l'hypertension ou l'insuffisance cardiaque congestive n'ont été observées. En raison du nombre limité de données sur les patients présentant une insuffisance cardiaque congestive sévère, la prégabaline doit être utilisée avec prudence chez ces patients. Ce médicament ne doit pas être utilisé chez les patients présentant des maladies héréditaires rares d'intolérance au galactose, de déficit en lactase de Lapp ou de malabsorption du glucose-galactose. Dans le traitement des douleurs neuropathiques centrales dues à une lésion de la moelle épinière, l'incidence des événements indésirables en général, les événements indésirables touchant le SNC et la somnolence en particulier, ont été accrus. Ceci peut être attribué à un effet additif dû à des médicaments concomitants (p. ex. les antispasmodiques) nécessaires pour ce type d'affection. Ceci doit être pris en compte lors de la prescription de la prégabaline pour cette affection. **Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interaction :** La prégabaline est peu susceptible d'induire ou de subir des interactions pharmacocinétiques. La prégabaline peut potentialiser les effets de l'éthanol et de l'lorazépam. Au cours de l'expérience post-commercialisation, des notifications d'insuffisance respiratoire et de coma ont été rapportées chez des patients sous prégabaline et autres médicaments déprimeurs du SNC. L'effet de la prégabaline semble s'additionner à celui de l'oxycodone sur l'altération de la fonction cognitive et motrice globale. **Grossesse et allaitement :** Lyrica ne doit pas être utilisé au cours de la grossesse à moins d'une nécessité absolue (si les bénéfices pour la mère l'emportent clairement sur les risques potentiels pour le fœtus). Les femmes en âge de procréer doivent utiliser une contraception efficace pendant le traitement. L'allaitement n'est pas recommandé lors d'un traitement par la prégabaline. **Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines :** Lyrica peut avoir une influence mineure ou modérée sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines. Lyrica peut induire des étourdissements et de la somnolence. Il est donc conseillé aux patients de ne pas conduire, de ne pas utiliser de machines complexes ni d'entreprendre d'autres activités potentiellement dangereuses. **Effets indésirables :** Le programme d'évaluation clinique de la prégabaline a été mené chez plus de 9.000 patients exposés à la prégabaline, plus de 5.000 d'entre eux l'ayant été dans le cadre d'essais en double aveugle contrôlés contre placebo. Les effets indésirables les plus fréquemment rapportés ont été les étourdissements et la somnolence. Ces effets étaient généralement d'intensité légère à modérée. Dans toutes les études contrôlées, les interruptions de traitement liées aux effets indésirables ont été de 13% pour les patients recevant la prégabaline et de 7% pour ceux recevant le placebo. Les effets indésirables les plus fréquents ayant entraîné l'arrêt du traitement par la prégabaline ont été les

étourdissements et la somnolence. La liste ci-dessous énumère par fréquence tous les effets indésirables survenus à une incidence supérieure à celle du placebo et chez plus d'un patient (très fréquents > 1/10, fréquents > 1/100 et < 1/10, peu fréquents > 1/1.000 et < 1/100) et rares (< 1/1.000). Au sein de chaque groupe de fréquence, les effets indésirables sont présentés par ordre de gravité décroissante. Les effets indésirables cités peuvent aussi être associés à la maladie sous-jacente et/ou aux traitements concomitants. Dans le traitement des douleurs neuropathiques centrales dues à une lésion de la moelle épinière, l'incidence des événements indésirables en général, les événements indésirables touchant le SNC et la somnolence en particulier, ont été accrus. Les réactions supplémentaires rapportées après commercialisation figurent dans la liste ci-dessous avec une fréquence indéterminée. **Très fréquents :** Etourdissements, somnolence. **Frequents :** Augmentation de l'appétit - Humeur euphorique, confusion, irritabilité, diminution de la libido, - Ataxie, troubles de la coordination, tremblements, dysarthrie, troubles de la mémoire, trouble de l'attention, paresthésies - Vision trouble, diplopie - Vertiges - Dyspnée, sécheresse nasale - Vomissements, bouche sèche, constipation, flatulences - Troubles de l'érection - Troubles de la marche, sensation d'ébriété, fatigue, œdème périphérique, œdème - Prise de poids. **Peu fréquents :** Anorexie - Hallucinations, attaques de panique, nervosité, agitation, dépression, humeur dépressive, humeur changeante, dépersonnalisation, insomnie exacerbée, manque du mot, rêves anormaux, augmentation de la libido, anorgasme, apathie - Syncope, stupeur, myoclonie, hyperactivité psychomotrice, altération du champ visuel, agéusie, dyskinésie, vertiges de position, tremblement intentionnel, nystagmus, trouble cognitif, trouble du langage, hyperreflexie, hypoesthésie, amnésie, hyperesthésie, sensation de brûlure - Troubles visuels, gonflement des yeux, diminution de l'acuité visuelle, douleur oculaire, fatigue visuelle, sécheresse oculaire, larmoiement - Tachycardie - Bouffées vasomotrices, bouffées de chaleur - Distension abdominale, reflux gastro-œsophagien, sialorrhée, hypoesthésie orale - Eruption papuleuse, sudation - Contractions musculaires, gonflements articulaires, crampes musculaires, myalgie, arthralgie, dorsalgie, douleur des membres, rigidité musculaire - Incontinence urinaire, dysurie - Retard de l'éjaculation, dysfonction sexuelle - Chutes, oppression thoracique, asthénie, soif - Augmentation de la créatine phosphokinase sanguine, de l'alanine aminotransférase, de l'aspartate aminotransférase, thrombopénie - Rares : Neutropénie - Hypoglycémie - Désinhibition, excitation psychique - Hypokinésie, parosmie, dysgraphie - Perte de la vision périphérique, oscillopsie, altération de la vision stéréoscopique, photopsie, irritation des yeux, mydriase, strabisme, halo visuel - Hyperacousie - Bloc auriculo-ventriculaire du premier degré, tachycardie sinusale, bradycardie sinusale, arythmie sinusale - Hypotension, hypertension, sensation de froid aux extrémités - Epistaxis, sensation de constriction du pharynx, nasopharyngite, toux, congestion nasale, rhinite, ronflement - Ascite, pancréatite, dysphagie - Urticaire, sueurs froides - Rhabdomyolyse, spasmes cervicaux, douleurs cervicales - Insuffisance rénale, oligurie - Aménorrhée, écoulement mammaire, douleur mammaire, dysménorrhée, hypertrophie mammaire - Anasarque, hyperthermie, rigidité, douleur exacerbée - Hyperglycémie, hypokaliémie, leucocytopenie, augmentation de la créatininémie, perte de poids. **Fréquence indéterminée :** Hypersensibilité, réaction allergique - Perte de connaissance, altération de la fonction mentale, céphalées - Insuffisance cardiaque congestive - Gonflement de la langue, diarrhée, nausées - Prurit - Œdème de la face. Après interruption d'un traitement à court ou long terme par la prégabaline, des symptômes de sevrage ont été observés chez certains patients. Les événements suivants ont été rapportés : insomnie, céphalées, nausées, diarrhée, syndrome grippal, nervosité, dépression, douleurs, sudation, et étourdissements. Le patient doit en être informé en début de traitement. Concernant l'interruption d'un traitement prolongé par la prégabaline, il n'y a pas de données sur l'incidence et la sévérité des symptômes de sevrage suivant la durée d'utilisation et la dose de prégabaline. **PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES :** Propriétés pharmacodynamiques : Classe pharmacothérapeutique : Antiépileptique, code ATC : N03AX16. La substance active, prégabaline, est un analogue (S)-3-aminométhyl-5-acide méthylhexanoïque de l'acide gamma-aminobutyrique. Mécanisme d'action : La prégabaline se lie à une sous-unité auxiliaire (protéine  $\alpha 2$ ) des canaux calciques voltage-dépendants dans le système nerveux central, déplaçant fortement la [3H]-gabapentine. **DONNÉES PHARMACOLOGIQUES :** Nature et contenu de l'emballage extérieur : Plaquettes thermoformées en PVC/Aluminium contenant 56 gélules (25, 75, 150 et 300 mg) ou 84 gélules (25, 50, 100 et 200 mg), 100 x 1 gélule en plaquettes thermoformées en PVC/Aluminium pré-découpées pour délivrance à l'unité. **NUMÉROS AU REGISTRE COMMUNAUTAIRE DES MÉDICAMENTS :** EU/1/04/279/003-004-005-009-010-012-013-015-016-018-019-021-022-024-025. **PRÉSENTATIONS ET NUMÉROS D'IDENTIFICATION ADMINISTRATIVE :** LYRICA 25 mg : 56 gélules (AMM n° 365 1270) ; 84 gélules (AMM n° 365 135.3) ; 100 gélules (AMM n° 565 814.1) ; LYRICA 50 mg : 84 gélules (AMM n°365 128.7) ; 100 gélules (AMM n° 565 815.8) ; LYRICA 75 mg : 56 gélules (AMM n° 365 129.3) ; 100 gélules (AMM n°565 816.4) ; LYRICA 100 mg : 84 gélules (AMM n° 365 130.1) ; 100 gélules (AMM n° 565 817.0) ; LYRICA 150 mg : 56 gélules (AMM n° 365 131.8) ; 100 gélules (AMM n° 565 818.7) ; LYRICA 200 mg : 84 gélules (AMM n° 365 132.4) ; 100 gélules (AMM n° 565 819.3) ; LYRICA 300 mg : 56 gélules (AMM n° 365 133.0) ; 100 gélules (AMM n° 565 820.1). **PRIX :** 25 mg : 19,29 € (boîte de 56), 28,86 € (boîte de 84) - 50 mg : 45,15 € (boîte de 84) - 75 mg : 44,86 € (boîte de 56) - 100 mg : 64,64 € (boîte de 84) - 150 mg : 64,34 € (boîte de 56) - 200 mg : 93,85 € (boîte de 84) - 300 mg : 93,85 € (boîte de 56). **CTJ :** 1,60 € à 3,35 €. **CONDITIONS DE PRÉSCRIPTION ET DE DELIVRANCE :** Liste I. Remb. Séc. Soc à 65 %. Collect. Indications "Douleurs neuropathiques centrales" et " Trouble anxieux généralisé" : non remboursable à la date du 20/12/2006. **EXPLOITANT :** PFIZER, 23-25, avenue du Dr Lannelongue, 75014 Paris - Tél information médicale) : 01 58 07 34 40. © marque déposée. **Date de révision d'AMM :** 29 juin 2007. Pour plus d'informations, se référer au Résumé des Caractéristiques du Produit. Version n°002-06/07.



Eurons pour un monde en meilleure santé